

## ROMENAY

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUIN 2019

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 27 Juin, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : GAUDRY Pierre (Pouvoir à GEROLT Didier), THEVENET André (Pouvoir à DONGUY Roger), MANIN Gérard (Pouvoir à GALLAND Ginette), CHARPIGNY Mathilde, ALBANESE Dorothee, LAURENT Jérôme. Absent : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle. Messieurs JACQUET Gérard et FERRARIS Pierre ont quitté la séance à 21 heures et n'ont participé à aucune délibération) a pris les décisions suivantes :

### PRESENTATION PUBLIQUE PAR Mme Marine PONNELLE DE SON PROJET DE MAISON FUNERAIRE – DEBAT AVEC LES ELUS ET LES RIVERAINS QUI ETAIENT EGALEMENT CONVIES A ASSISTER A CETTE INTERVENTION

- a laissé la parole à Madame Marine PONNELLE pour la présentation de son projet de maison funéraire.  
- a laissé la parole à l'assistance et a écouté les propos des différents intervenants, à savoir : M. Raphaël DUCLOS, M. JOSSERAND, les riverains du projet et le public présent dans la salle.

### AVIS OU DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA POSSIBILITE D'EXERCER SON DROIT DE PREEMPTION URBAIN DANS LE CADRE DU PROJET DE VENTE DU BATIMENT « LA MAISON DU POULET DE BRESSE » PAR LE PROPRIETAIRE LA SCI SANRA AU PROFIT DE Mme Marine PONNELLE DANS LE CADRE D'UN PROJET DE MAISON FUNERAIRE

- a délibéré et voté à bulletins secrets en trois tours comme suit :

- 1<sup>er</sup> Tour : 7 voix pour l'exercice du droit de préemption et 7 voix contre l'exercice du droit de préemption
- 2<sup>ème</sup> Tour : 7 voix pour l'exercice du droit de préemption et 7 voix contre l'exercice du droit de préemption
- 3<sup>ème</sup> Tour : 6 voix pour l'exercice du droit de préemption, 7 voix contre l'exercice du droit de préemption et 1 bulletin blanc

- a décidé, par 6 voix pour l'exercice du droit de préemption, 7 voix contre l'exercice du droit de préemption et 1 bulletin blanc, de ne pas exercer son droit de préemption sur le bâtiment « La Maison du Poulet de Bresse » situé 3581 Route des Alpes à ROMENAY.

### AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UN PROJET D'INSTALLATION DE CAMERAS DE VIDEOSURVEILLANCE AU BOURG DE ROMENAY – DEFINITION DES EMPLACEMENTS STRATEGIQUES, DES BESOINS ET AUTRES AVANT RENCONTRE AVEC LE REFERENT « SURETE » DE LA GENDARMERIE

- a décidé, à l'unanimité, de donner un avis favorable au lancement d'une étude dans le cadre d'un projet d'installation de caméras de vidéosurveillance au bourg de Romenay.  
- autorise, à l'unanimité, M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette étude et précise qu'une réunion de travail sera programmée en septembre 2019.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE BRESSE – RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES EPCI A FISCALITE PROPRE L'ANNEE PRECEDANT CELLE DU RENOUELEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX : DELIBERATION POUR UN ACCORD LOCAL DE REPARTITION DES SIEGES

- a décidé, à l'unanimité, de valider l'accord local de répartition des sièges proposant une répartition identique à la répartition actuelle (soit un nombre total de sièges fixé à 44).

### AVIS OU DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ENQUETE PUBLIQUE EN COURS CONCERNANT LE PROJET DE MISE EN SERVICE D'UN ELEVAGE DE 1152 ANIMAUX EQUIVALENTS PORCS PAR M. Philippe COQUARD SUR LA COMMUNE DE CURCIAT-DONGALON

- a décidé, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur ledit dossier d'enquête publique.

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DE Mme Corinne TROCELLI A COMPTER DU 01.08.2019 AVEC UNE AUGMENTATION DE + 2 HEURES PAR SEMAINE POUR LA REALISATION DU MENAGE ET DIVERS ENTRETIENS DE LA SALLE CHEVAUCHET RENOVEE

- a décidé, à l'unanimité, de créer à compter du 01.08.2019 un poste d'Adjoint Technique Territorial d'une durée hebdomadaire de 26 Heures 50 minutes et de supprimer à la même date le poste d'Adjoint Technique Territorial d'une durée hebdomadaire de 24 Heures 34 minutes.

### AVIS OU DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UN PROJET DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BOISSONS AU MUSEE DU CHAMP BRESSAN PAR M. VENTRICE (LA GESTION, L'APPROVISIONNEMENT ET L'ENTRETIEN DE CET EQUIPEMENT SERAIENT LAISSES A LA CHARGE DE M. VENTRICE EN CONTREPARTIE DE L'ENCAISSEMENT DE LA TOTALITE DES EVENTUELLES RECETTES)

- a donné à l'unanimité un avis favorable sur le projet de mise à disposition à titre gracieux d'un distributeur automatique de boissons au musée du Champ Bressan par M. VENTRICE pour une durée d'un an avec tacite reconduction.

#### **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UN PROJET DE REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE**

- a donné à l'unanimité un avis favorable au projet de règlement avec quelques modifications.

#### **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UN PROJET DE REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES**

- a donné à l'unanimité un avis favorable au projet de règlement avec quelques modifications.

- a décidé de rédiger un règlement d'utilisation spécifique pour le matériel de sonorisation et de vidéo projection.

#### **PROJET D'INSTALLATION DE VMC AU SEIN DES SALLES DE CLASSE DE L'ECOLE : ETUDE DE DEVIS**

- a décidé à l'unanimité de surseoir à statuer dans l'attente de nouveaux devis.

#### **CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LA CENTRALE DE TRAITEMENT D'AIR DE LA SALLE DES FETES : ETUDE DE DEVIS**

- a décidé à l'unanimité de retenir la proposition de la Société SODEC – 71570 LA CHAPELLE DE GUINCHAY pour un montant total annuel de 1130.94 € HT soit 1357.13 € TTC pour l'entretien de la centrale de traitement d'air et VMC de la salle des fêtes.

- autorise M. le Maire à valider l'offre et passer la commande.

#### **AMENAGEMENT DE LA NOUVELLE SALLE DE CLASSE – MISE A NIVEAU DU SOL : ETUDE DE DEVIS**

- a décidé, à l'unanimité, de retenir le devis de la SARL Menuiserie BEAL – 01340 MONTREVEL EN BRESSE d'un montant de 2987.38 € HT soit 3584.86 € TTC pour la fourniture et la pose de lambourde, la pose d'un résilient sur lambourde, la pose d'une laine de roche et d'un plancher aggloméré hydrofuge.

- autorise M. le Maire à signer le devis et passer la commande.

#### **REPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE LA MEDIATHEQUE (PAR UN MATERIEL RECONDITIONNE) : ETUDE DE DEVIS**

- a décidé, par 9 voix pour et 5 abstentions, le changement du photocopieur de la médiathèque et de retenir la proposition de l'entreprise VOTRE BUREAU – 71000 MACON pour la location d'un photocopieur CANON IR ADVANCE 4225i A3 Reconditionné Standard Neuf (Location 20 trimestres : 75 € HT / trimestre – Contrat de maintenance avec garantie totale 5 ans – Quota annuel de photocopies fixé à 6000/an).

- autorise à l'unanimité Mr le Maire à passer la commande et signer le nouveau contrat de maintenance.

#### **DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION**

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. Éric VACLE pour des travaux de ravalement de façades sur sa propriété située « 2926 Route de Louhans ».

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. et Mme Guy MARQUANT pour le changement des volets sur toutes les façades de leur propriété située « 2263, Avenue de la Gare ».

#### **A PRIS CONNAISSANCE :**

- du devis relatif au service de sécurité pour la fête de la Biernat du 13.07.2019

- de la création de deux nouvelles associations (Ecole de Musique et Association Sportive Bouger et Mieux Vivre)

- du courrier de plainte de Mme PLANCHONS Sophie domiciliée au lieudit « Les Terres Morel »

- du montant de la cotisation au Panier Bressan pour 2019

- du programme des aubades et concerts de Sol de Bresse Music

- de l'autorisation de transfert de la licence IV de l'EURL SRAM BRESSE – La Maison du Poulet – pour une exploitation à TOURNUS

- de la cérémonie commémorative à BRANCION le samedi 06.07.2019 organisée par l'ANACR

- de l'étude de faisabilité et du devis détaillé de la société EXATEC pour le projet de DAB

- du courrier de réponse de Groupama sur la demande de partenariat

- du point de situation n°1 de l'expert dans le cadre de l'affaire BEQUERIE c/ Mairie

- des statistiques du Musée du Champ Bressan

- du compte-rendu du conseil d'école du 18.06.2019

- du lancement de l'étude du projet de Parc Naturel Régional (PNR)

- de l'invitation au gala de fin d'année du GRS Club de Louhans le samedi 29.06.2019 à 20H

- du courrier de remerciement de la Société des Arts pour l'allocation d'une subvention communale 2019

- du récépissé de la préfecture relatif au tir du feu d'artifice du 14.08.2019 avec obligation de porter la distance de sécurité à 100 mètres

- de la circulaire préfectorale relative au passage en niveau 3 alerte canicule à compter du 25.06.2019

- de la fermeture de l'école de Romenay les 27 et 28 juin 2019 sur décision du maire pour cause de canicule

- du courrier du comité des fêtes concernant le projet d'aménagement de leurs locaux (isolation + achat de matériel de stockage intégralement pris en charge par le comité des fêtes) + demande modalités d'évacuation des anciens fauteuils du cinéma de Cuisery récupérés il y a quelques années et stockés depuis dans le local du comité des fêtes
- des photos de l'installation finie de l'aire pour camping-car avec la borne
- du courrier de M. et Mme COLLET Patrick, domiciliés 27 Route de Corcelles
- a décidé à l'unanimité la fermeture permanente de l'ancien local de la Chagne

### **A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES**

**Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.**

**LE MAIRE,  
Didier GEROLT.**

